

***ANNEXE 14 : Calcul des émissions
d'ammoniac et de GES***

Tableau 1 : Caractéristiques de l'exploitation

Localisation de l'exploitation	Bretagne
--------------------------------	----------

Tableau 2 : Liste des bâtiments et répartition des animaux par bâtiment

Nom du bâtiment	Répartition des animaux par bâtiment (nombre de places maximum)						
	Porcelets en post-sevrage	Porcs de production	Cochettes	Truies en Maternité	Truies en attente de saillie	Truies gestantes	Verrats
1 Batiment 1 - Mater 1				60			
2 Batiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2			25		139	75	
3 Batiment 2 PS à PS 6 + PS9	1 290						
4 Batiment 2 Mater 2				8			
5 Batiment 3 PS7 à PS8 et PT1 à PT3 et Q1	305	390	25				
6 Batiment 3 G2 à G4						144	
7 Batiment 4 E1 à E8		1 720					
8							
9							

Tableau 3 : Cheptels, taux d'occupation, taux d'activité et excrétion azotée des animaux

	Porcelets en post-sevrage	Porcs de production	Cochettes	Truies en Maternité	Truies en attente de saillie	Truies gestantes	Verrats
Nombre de places maximum	1 595	2 110	50	68	139	219	0
Taux d'occupation (%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux d'activité (%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Modalité de gestion de l'alimentation	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)
Alimentation avec ajout d'acide benzoïque							
Excrétion (kgN/place/an) par défaut	3,26	11,02	11,02	20,30	20,30	20,30	
Pour information							
Excrétion (kgN/place/an) spécifique	3,67	11,69	11,69	29,10	15,40	15,40	15,40

4 181

Question 1 : Regroupez-vous les effluents de plusieurs bâtiments avant de les répartir entre différents traitements et/ou stockage ?

Par exemple : les effluents liquides des bâtiments 1 et 2 sont récupérés dans une même fosse, 50% de l'ensemble part en station de nitrification, 40% restent sur l'exploitation.

Utilisez une zone de préstockage commune pour récupérer les effluents de mes différents bâtiments avant traitement et/ou stockage :

Pour les effluents liquides :

OUI

Pour les effluents solides :

NON

AVANT PROJET

Tableau 4 : Caractéristiques des bâtiments

Nom du bâtiment	Type de sols	Modalité de gestion des déjections	Durée de stockage des déjections au bâtiment	Quantité de litière apportée (t/an)	Gestion de l'ambiance	Traitement de l'air	Efficacité du traitement de l'air sur l'ammoniac	Type d'effluent sortant du bâtiment	Destination des effluents (A renseigner une fois les Tableaux 5 et 6 remplis)	
									Liquide	Solide
1 Batiment 1 - Mater 1	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse sur toute la durée de présence des animaux	Moins d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
2 Batiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse sur toute la durée de présence des animaux	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
3 Batiment 2 PS à PS 6 + PS9	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse sur toute la durée de présence des animaux	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
4 Batiment 2 Mater 2	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse sur toute la durée de présence des animaux	Moins d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
5 Batiment 3 PS7 à PS8 et PT1 à PT3 et Q1	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse sur toute la durée de présence des animaux	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
6 Batiment 3 G2 à G4	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse sur toute la durée de présence des animaux	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
7 Batiment 4 E1 à E8	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse sur toute la durée de présence des animaux	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	Fosse 2	

Tableau 5 : Liste des unités de traitement des fumiers et lisiers produits

Les effluents de vos bâtiments subissent-ils un traitement particulier (séparation de phase, nitrification/dénitrification, compostage, méthanisation...)?

Votre réponse à sélectionner ici :

NON

Tableau 6 : Liste des unités de stockage des fumiers et lisiers produits

Nom du stockage	Forme de l'effluent	% de la fosse de réception commune liquide alimentant le stockage	% de la fumière commune solide alimentant le stockage	Type de stockage	Vérification épandage (doit être égal à 100% une fois le tableau 7 rempli)
1 Fosse 1	Liquide	10%		Couvertures rigide et souple	100%
2 Fosse 2	Liquide	20%		Couvertures rigide et souple	100%
3 Fosse 3	Liquide	70%		Fosse non couverte (extérieure)	100%

Tous les effluents liquides de la fosse de réception commune liquide ont-ils été renseignés ?

100%

Si concerné, doit être égal à 100%

Tous les effluents solides de la fumière commune solide ont-ils été renseignés ?

Non concerné

Si concerné, doit être égal à 100%

Attention : il est indispensable de renseigner la colonne "Destination des effluents" dans le tableau 4 une fois les tableaux 5 (traitement) et 6 (stockage) finalisés. De même, si concerné, il est indispensable de renseigner la colonne "Destination des effluents" dans le tableau 5 une fois le tableau 6 (stockage) finalisé.

Tableau 7 : Liste et caractérisation des épandages (fonction de la provenance de l'effluent, de sa forme et des modalités d'épandage)

Identification de l'épandage	Provenance des effluents	Forme de l'effluent	Devenir de l'effluent	Modalité d'épandage	Part des effluents par provenance, forme et par modalité d'épandage
1 Epandage terre en propre	Fosse 1	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés <4h (incorporation dans les 4h)	100%
2 Epandage terres en propre	Fosse 2	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés (sans incorporation)	100%
3 Epandage terres en propre	Fosse 3	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés <4h (incorporation dans les 4h)	100%

SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE L'ÉLEVAGE POSTE PAR POSTE

Poste d'émission	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiment	8 804				
Stockage	1 681				
Épandage (sur terres en propre)	5 003				
Épandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	-				
Épandage (exportation d'effluents normalisés)	-				
Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	15 488	977	34 963	2 631	1 169
Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (arrêté du 31 janvier 2008)	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000

ÉMISSIONS POUR UN ÉLEVAGE STANDARD ÉQUIVALENT (MTD23)

	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiment	8 521				
Stockage	3 480				
Épandage (sur terres en propre)	5 100				
Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	17 101	824	35 046	2 631	1 169

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

AVANT PROJET

Nom du bâtiment	Porcelets en post-sevrage, porcs de production et cochettes			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place	Truies et verrats			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place
	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an/place	Porcs de production kg NH3/an/place	Cochettes kg NH3/an/place		Truies en maternité kg NH3/an/place	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an/place	Verrats kg NH3/an/place	
Bâtiment 1 - Mater 1					5,442			5,442
Bâtiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2			2,782	2,782		2,880		2,880
Bâtiment 2 PS à PS 6 + PS9	0,873			0,873				
Bâtiment 2 Mater 2					5,442			5,442
Bâtiment 3 PS7 à PS8 et PT1 à PT3 et Q1	0,873	2,782	2,782	1,974				
Bâtiment 3 G2 à G4						2,880		2,880
Bâtiment 4 E1 à E8		2,782		2,782				

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES EN AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Valeur limite (kg NH3/an/place)	Porcelets en post-sevrage, porcs de production et cochettes			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place	Truies et verrats			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place	Utilisation des VLE combinées porcelets post-sevrage/porcs de production/cochettes	Utilisation des VLE combinées truies en attente de saillie, gestantes, et verrats
		Poids de sortie uniquement si absence de porcs de production dans le même bâtiment	Porcs de production kg NH3/an/place	Cochettes kg NH3/an/place		Truies en maternité kg NH3/an/place	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an/place	Verrats kg NH3/an/place			
Bâtiment 1 - Mater 1	Générique						5,600		5,600	NON	NON
Bâtiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2	Générique				2,600	2,600		2,700	2,700	NON	NON
Bâtiment 2 PS à PS 6 + PS9	Générique	30	0,530		0,530					NON	NON
Bâtiment 2 Mater 2	Générique						5,600		5,600	NON	NON
Bâtiment 3 PS7 à PS8 et PT1 à PT3 et Q1	Générique	30	0,530	2,600	2,600	1,723				OUI	NON
Bâtiment 3 G2 à G4	Générique							2,700	2,700	NON	NON
Bâtiment 4 E1 à E8	Générique			2,600	2,600					NON	NON
	Générique									NON	NON

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an	Porcs de production kg NH3/an	Cochettes kg NH3/an	Truies en maternité kg NH3/an	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an	Verrats kg NH3/an	TOTAL
Bâtiment 1 - Mater 1				327			327
Bâtiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2			70		616		686
Bâtiment 2 PS à PS 6 + PS9	1 127						1 127
Bâtiment 2 Mater 2				44			44
Bâtiment 3 PS7 à PS8 et PT1 à PT3 et Q1	266	1 085	70				1 421
Bâtiment 3 G2 à G4					415		415
Bâtiment 4 E1 à E8		4 785					4 785
TOTAL	1 393	5 870	139	370	1 031		8 804

NOUVEAU !! ÉMISSIONS NORMALISÉES D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT EN TENANT COMPTE DU TAUX D'ACTIVITÉ

Nom du bâtiment	Porcelets en post-sevrage, porcs de production et cochettes			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place	Truies et verrats			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place
	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an/place	Porcs de production kg NH3/an/place	Cochettes kg NH3/an/place		Truies en maternité kg NH3/an/place	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an/place	Verrats kg NH3/an/place	
Bâtiment 1 - Mater 1					5,442			5,442
Bâtiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2			2,782	2,782		2,880		2,880
Bâtiment 2 PS à PS 6 + PS9	0,873			0,873				
Bâtiment 2 Mater 2					5,442			5,442
Bâtiment 3 PS7 à PS8 et PT1 à PT3 et Q1	0,873	2,782	2,782	1,974				
Bâtiment 3 G2 à G4						2,880		2,880
Bâtiment 4 E1 à E8		2,782		2,782				

Tableau 1 : Caractéristiques de l'exploitation

Localisation de l'exploitation	Bretagne
--------------------------------	----------

Tableau 2 : Liste des bâtiments et répartition des animaux par bâtiment

	Nom du bâtiment	Répartition des animaux par bâtiment (nombre de places maximum)						
		Porcelets en post-sevrage	Porcs de production	Cochettes	Truies en Maternité	Truies en attente de saillie	Truies gestantes	Verrats
1	Batiment 1 - Mater 1				60			
2	Batiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2					183	116	1
3	Batiment 2 PS1 à PS6 + PS9	1 290						
4	Batiment 2 Mater 2				8			
5	Batiment 3 PS7 à PS11 et PT1 à PT3 et Q1	665	90	42				
6	Batiment 3 G2 à G4						144	
7	Batiment 4 E1 à E8		1 792					
8	Batiment 5 -projet E9 à E20		2 240					
9								

Tableau 3 : Cheptels, taux d'occupation, taux d'activité et excrétion azotée des animaux

	Porcelets en post-sevrage	Porcs de production	Cochettes	Truies en Maternité	Truies en attente de saillie	Truies gestantes	Verrats
Nombre de places maximum	1 955	4 122	42	68	183	260	1
Taux d'occupation (%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux d'activité (%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Modalité de gestion de l'alimentation	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)	Multiphase (dont biphase)
Alimentation avec ajout d'acide benzoïque							
Excrétion (kgN/place/an) spécifique	3,67	11,69	11,69	29,10	15,40	15,40	15,40

6 631

Question 1 : Regroupez-vous les effluents de plusieurs bâtiments avant de les répartir entre différents traitements et/ou stockage ?

Par exemple : les effluents liquides des bâtiments 1 et 2 sont récupérés dans une même fosse, 60% de l'ensemble part en station de nitrification, 40% restent sur l'exploitation.

J'utilise une zone de préstockage commune pour récupérer les effluents de mes différents bâtiments avant traitement et/ou stockage :

Pour les effluents liquides : OUI Pour les effluents solides : NON

APRES PROJET

Tableau 4 : Caractéristiques des bâtiments

	Nom du bâtiment	Type de sols	Modalité de gestion des déjections	Durée de stockage des déjections au bâtiment	Quantité de litière apportée (t/an)	Gestion de l'ambiance	Traitement de l'air	Efficacité du traitement de l'air sur l'ammoniac	Type d'effluent sortant du bâtiment	Destination des effluents (A renseigner une fois les Tableaux 5 et 6 remplis)	
										Liquide	Solide
1	Batiment 1 - Mater 1	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse - évacuation du lisier minimum tous les 15 jours	Moins d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
2	Batiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2	Caillebotis intégral	Lisier flottant	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
3	Batiment 2 PS1 à PS6 + PS9	Caillebotis intégral	Lisier flottant	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
4	Batiment 2 Mater 2	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse - évacuation du lisier minimum tous les 15 jours	Moins d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
5	Batiment 3 PS7 à PS11 et PT1 à PT3 et Q1	Caillebotis intégral	Lisier flottant	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
6	Batiment 3 G2 à G4	Caillebotis intégral	Lisier flottant	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	fosse de réception commune liquide	
7	Batiment 4 E1 à E8	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse sur toute la durée de présence des animaux	Plus d'un mois		Ventilation dynamique	Pas de traitement		Liquide	Fosse 2	
8	Batiment 5 -projet E9 à E20	Caillebotis intégral	Stockage en préfosse sur toute la durée de présence des animaux	Plus d'un mois		Cooling du lisier	Pas de traitement		Liquide	Fosse 2	
9											

Tableau 5 : Liste des unités de traitement des fumiers et lisiers produits

Les effluents de vos bâtiments subissent-ils un traitement particulier (séparation de phase, nitrification/dénitrification, compostage, méthanisation...)?

Votre réponse à sélectionner ici : NON

Tableau 6 : Liste des unités de stockage des fumiers et lisiers produits

	Nom du stockage	Forme de l'effluent	% de la fosse de réception commune liquide alimentant le stockage	% de la fumière commune solide alimentant le stockage	Type de stockage	Vérification épandage (doit être égal à 100% une fois le tableau 7 rempli)
1	Fosse 1	Liquide	5%		Couvertures rigide et souple	100%
2	Fosse 2	Liquide	9%		Couvertures rigide et souple	100%
3	Fosse 3 & 4	Liquide	86%		Couvertures rigide et souple	100%
4						0%
5						0%

Tous les effluents liquides de la fosse de réception commune liquide ont-ils été renseignés ? 100% Si concerné, doit être égal à 100%
Tous les effluents solides de la fumière commune solide ont-ils été renseignés ? Non concerné Si concerné, doit être égal à 100%

Tableau 7 : Liste et caractérisation des épandages (fonction de la provenance de l'effluent, de sa forme et des modalités d'épandage)

	Identification de l'épandage	Provenance des effluents	Forme de l'effluent	Devenir de l'effluent	Modalité d'épandage	Part des effluents par provenance, forme et par modalité d'épandage
1	Epannage terre en propre	Fosse 1	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés (sans incorporation)	56%
2	Epannage terres en propre	Fosse 2	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés (sans incorporation)	56%
3	Epannage terres en propre	Fosse 3 & 4	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés (sans incorporation)	56%
4	Epannage terre en propre	Fosse 1	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés <4h (incorporation dans les 4h)	44%
5	Epannage terres en propre	Fosse 2	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés <4h (incorporation dans les 4h)	44%
6	Epannage terres en propre	Fosse 3 & 4	Liquide	Epandu sur terres en propre	Pendillards à tubes trainés <4h (incorporation dans les 4h)	44%

SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE L'ÉLEVAGE POSTE PAR POSTE

Poste d'émission	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiment	11 722				
Stockage	1 277				
Epandage (sur terres en propre)	8 820				
Epandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	-				
Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	21 819	1 824	54 566	4 253	1 888
Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (arrêté du 31 janvier 2008)	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000

0,537253392
0,058519606
0,404227002

ÉMISSIONS POUR UN ÉLEVAGE STANDARD ÉQUIVALENT (M D23)

APRES PROJET

Poste d'émission	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiment	14 385				
Stockage	5 763				
Epandage (sur terres en propre)	8 451				
Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	28 598	1 339	54 841	4 253	1 888

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Porcelets en post-sevrage, porcs de production et cochettes			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place	Truies et verrats			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place
	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an/place	Porcs de production kg NH3/an/place	Cochettes kg NH3/an/place		Truies en maternité kg NH3/an/place	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an/place	Verrats kg NH3/an/place	
Batiment 1 - Mater 1					4,625			4,625
Batiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2						2,304	2,304	2,304
Batiment 2 PS1 à PS6 + PS9	0,699			0,699				
Batiment 2 Mater 2					4,625			4,625
Batiment 3 PS7 à PS11 et PT1 à PT3 et Q1	0,699	2,226	2,226	0,952				
Batiment 3 G2 à G4						2,304		2,304
Batiment 4 E1 à E8		2,782		2,782				
Batiment 5 -projet E9 à E20		1,669		1,669				

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES EN AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Valeur limite (kg NH3/an/place)	Porcelets en post-sevrage, porcs de production et cochettes			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place	Truies et verrats			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place	Utilisation des VLE combinées porcelets post-sevrage/porcs de production/cochettes	Utilisation des VLE combinées truies en maternité, en attente de saillie, gestantes, et verrats	
		Porcelets en post-sevrage kg NH3/an/place		Porcs de production kg NH3/an/place		Cochettes kg NH3/an/place	Truies en maternité kg NH3/an/place	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an/place				Verrats kg NH3/an/place
		Poids de sortie uniquement si absence de porcs de production dans le	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an/place									
Batiment 1 - Mater 1	Existant 30.a.0					7,500			7,500	NON	NON	
Batiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2	Existant 30.a.0						4,000	4,000	4,000	NON	NON	
Batiment 2 PS1 à PS6 + PS9	Existant 30.a.0	30	0,700		0,700					NON	NON	
Batiment 2 Mater 2	Existant 30.a.0					7,500			7,500	NON	NON	
Batiment 3 PS7 à PS11 et PT1 à PT3 et Q1	Existant 30.a.0		0,700	3,600	3,600	1,180				OUI	NON	
Batiment 3 G2 à G4	Existant 30.a.0						4,000		4,000	NON	NON	
Batiment 4 E1 à E8	Existant 30.a.0			3,600	3,600					NON	NON	
Batiment 5 -projet E9 à E20	Générique			2,600	2,600					NON	NON	

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an	Porcs de production kg NH3/an	Cochettes kg NH3/an	Truies en maternité kg NH3/an	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an	Verrats kg NH3/an	TOTAL
Batiment 1 - Mater 1				278			278
Batiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2					689	2	691
Batiment 2 PS1 à PS6 + PS9	901						901
Batiment 2 Mater 2				37			37
Batiment 3 PS7 à PS11 et PT1 à PT3 et Q1	465	200	93				758
Batiment 3 G2 à G4					332		332
Batiment 4 E1 à E8		4 986					4 986
Batiment 5 -projet E9 à E20		3 739					3 739
TOTAL	1 366	8 925	93	315	1 021	2	11 722

NOUVEAU !! ÉMISSIONS NORMALISEES D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT EN TENANT COMPTE DU TAUX D'ACTIVITE

Nom du bâtiment	Porcelets en post-sevrage, porcs de production et cochettes			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place	Truies et verrats			Toute catégorie confondue kg NH3/an/place
	Porcelets en post-sevrage kg NH3/an/place	Porcs de production kg NH3/an/place	Cochettes kg NH3/an/place		Truies en maternité kg NH3/an/place	Truies en attente de saillie & Truies gestantes kg NH3/an/place	Verrats kg NH3/an/place	
Batiment 1 - Mater 1					4,625			4,625
Batiment 1 - G1- V1 à V3 - Q2						2,304	2,304	2,304
Batiment 2 PS1 à PS6 + PS9	0,699			0,699				
Batiment 2 Mater 2					4,625			4,625
Batiment 3 PS7 à PS11 et PT1 à PT3 et Q1	0,699	2,226	2,226	0,952				
Batiment 3 G2 à G4						2,304		2,304
Batiment 4 E1 à E8		2,782		2,782				
Batiment 5 -projet E9 à E20		1,669		1,669				

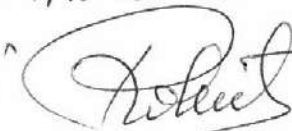
ANNEXE 15 :
Justificatif de la maîtrise foncière
et accord du propriétaire pour la
construction

**ACCORD DES PROPRIÉTAIRES DU TERRAIN
POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT
ENGRAISSEMENT ET D'UNE FOSSE DE
STOCKAGE COUVERTE**

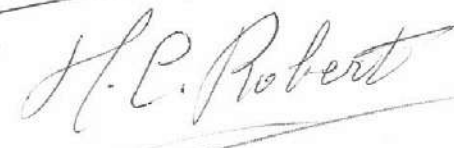
Nous soussignés, M. et Mme ROBERT Pierre et Marie-Claire, propriétaires des parcelles cadastrées section 000 YM n° 174-179-181 sur la commune de BEGANNE, autorisons Monsieur ROBERT Pierre-Yves représentant de la SCEA LA FERME DE LOGERAIS à réaliser le projet cité en référence et faisant l'objet de ce permis de construire.

Fait à BEGANNE

Le 10 Avril 2022

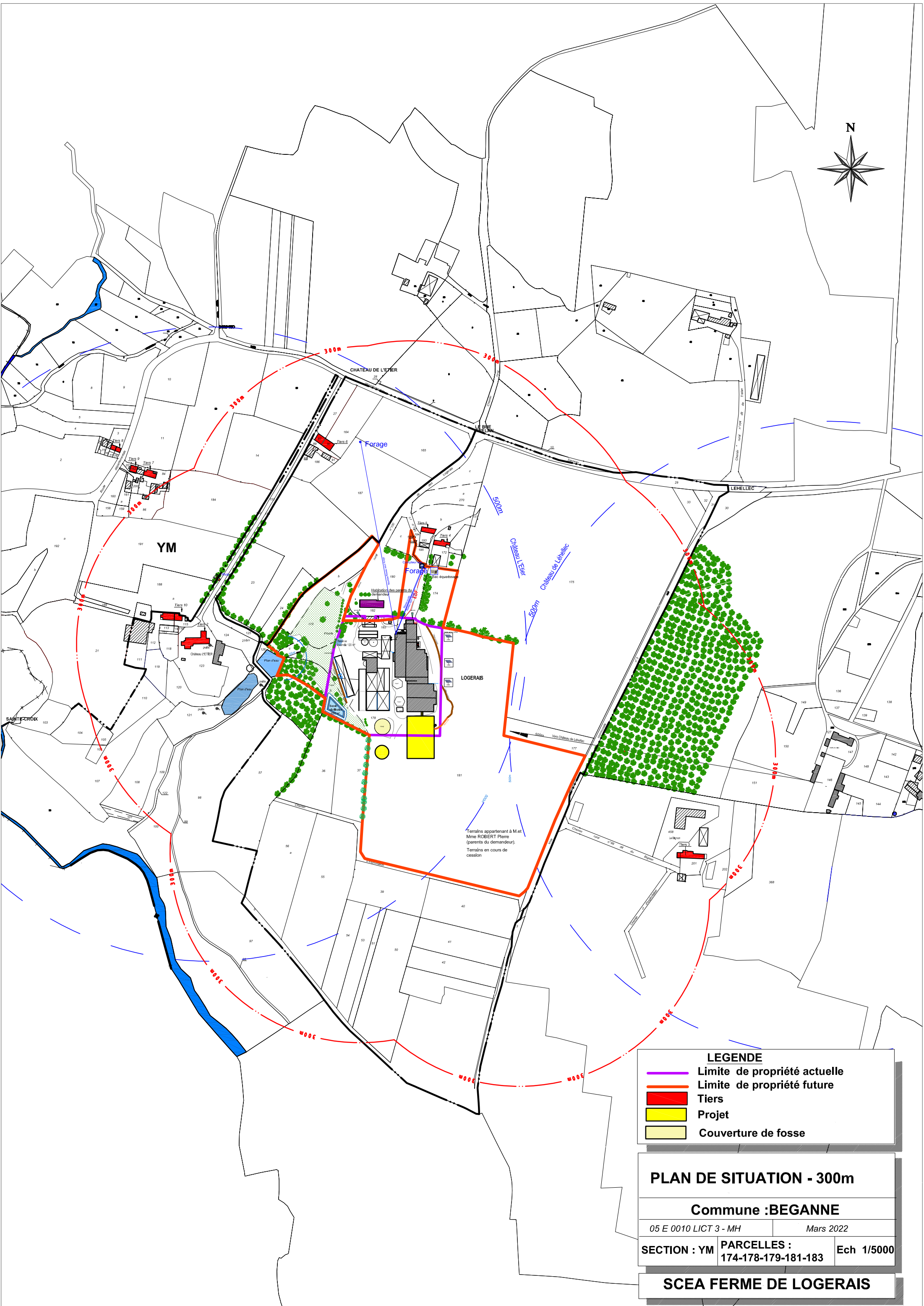
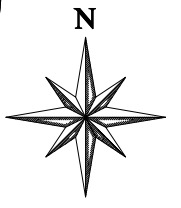
Lu et approuvé 

Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé"






Lu et Approuvé 

ANNEXE 16 : plans des installations et des projets





LEGENDE

-  Limite de propriété actuelle
-  Limite de propriété future
-  Tiers
-  Projet
-  Couverture de fosse

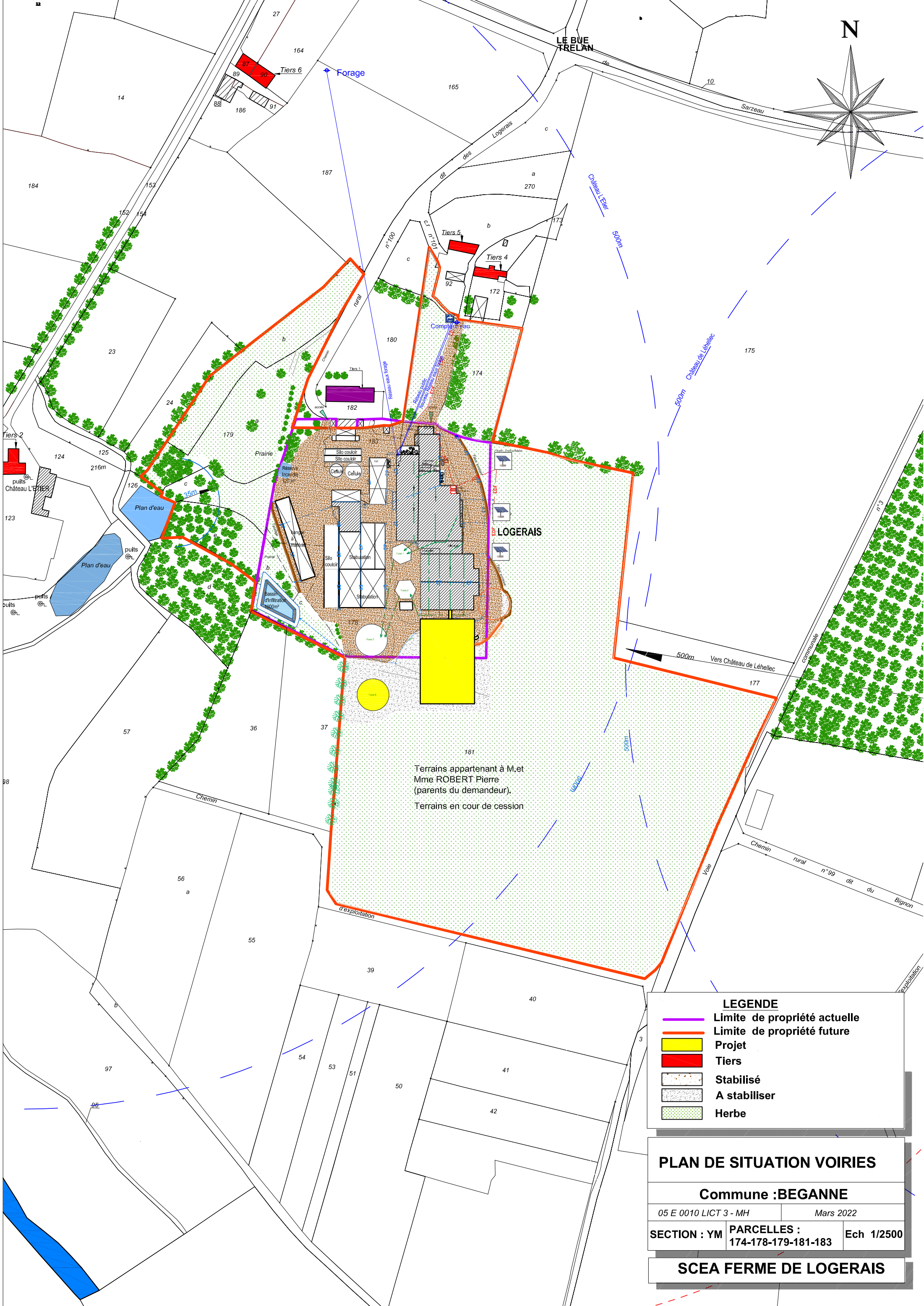
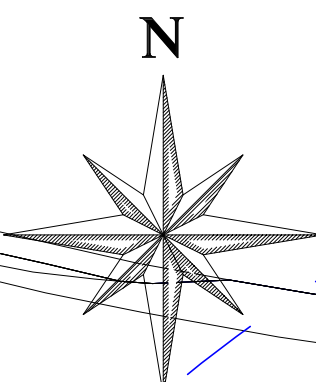
PLAN DE SITUATION - 300m

Commune : BEGANNE

05 E 0010 LICIT 3 - MH Mars 2022

SECTION : YM PARCELLES : 174-178-179-181-183 Ech 1/5000

SCEA FERME DE LOGERAIS



Terrains appartenant à M. et Mme ROBERT Pierre (parents du demandeur).
Terrains en cour de cession

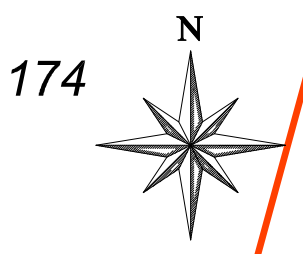
LEGENDE	
	Limite de propriété actuelle
	Limite de propriété future
	Projet
	Tiers
	Stabilisé
	A stabiliser
	Herbe

PLAN DE SITUATION VOIRIES

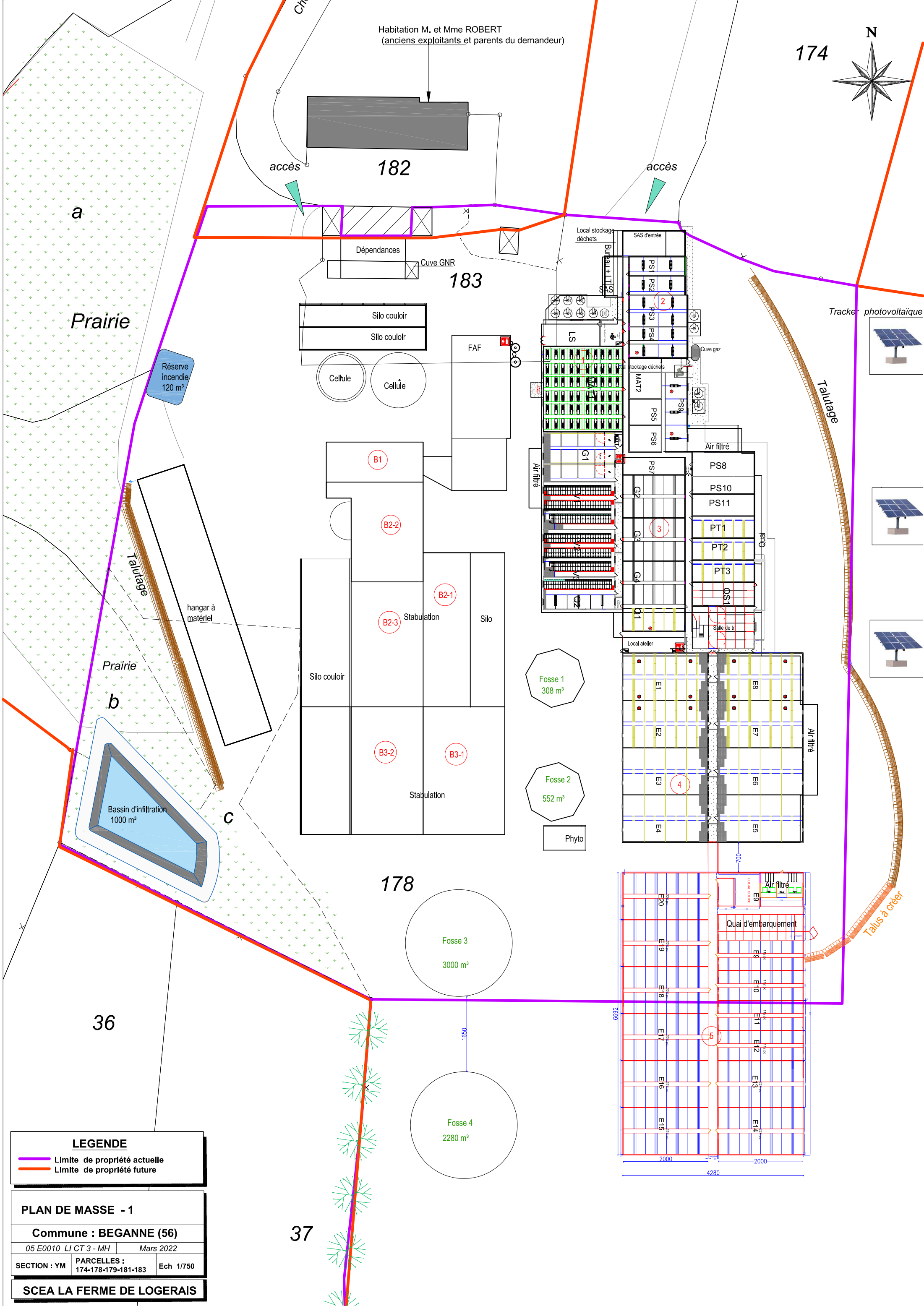
Commune : BEGANNE

05 E 0010 LICT 3 - MH	Mars 2022
SECTION : YM	PARCELLES : 174-178-179-181-183
Ech 1/2500	

SCEA FERME DE LOGERAIS



Habitation M. et Mme ROBERT
(anciens exploitants et parents du demandeur)



LEGENDE

- Limite de propriété actuelle
- Limite de propriété future

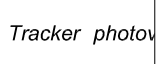
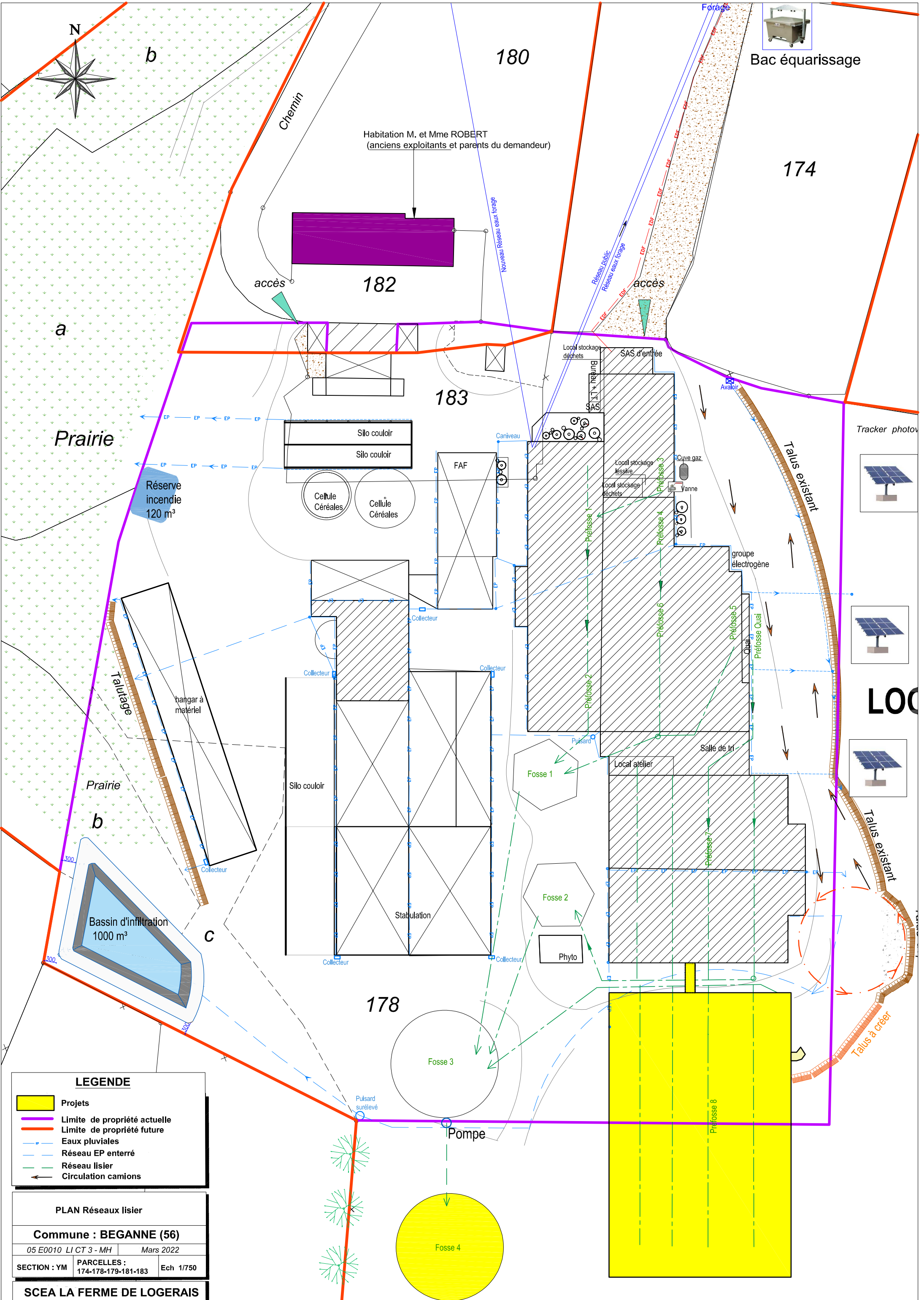
PLAN DE MASSE - 1

Commune : BEGANNE (56)

05 E0010 LI CT 3 - MH Mars 2022

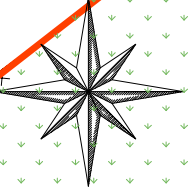
SECTION : YM PARCELLES : 174-178-179-181-183 Ech 1/750

SCEA LA FERME DE LOGERAIS



LOC

N



180

174

Habitation M. et Mme ROBERT
(anciens exploitants et parents du demandeur)

182

183

Prairie

Réserve incendie
120 m³

Silo couloir
Silo couloir

Cellule Céréales
Cellule Céréales

FAF

Local stockage déchets
SAS d'entrée
SAS

Local stockage lessive
Local stockage déchets

groupe électrogène

Talus existant

Prairie

hangar à matériel

Prairie

Silo couloir

Stabulation

Local atelier

Salle de tri

Talus existant

Talus à créer

178

Fosse 3

Pompe

Fosse 4

LEGENDE

- Projets
- Limite de propriété actuelle
- Limite de propriété future
- Eaux pluviales
- Réseau EP enterré
- Réseau lisier
- Circulation camions

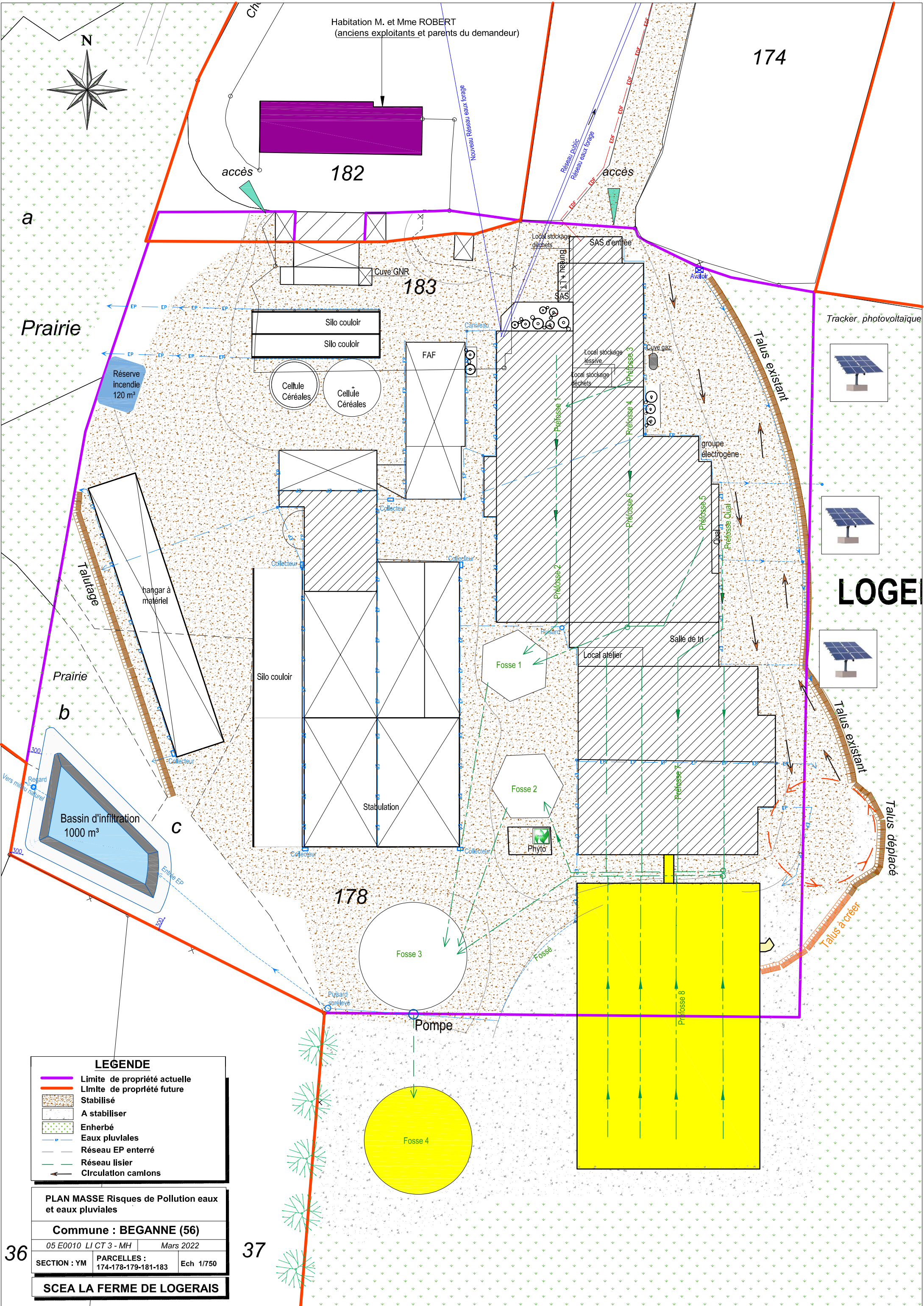
PLAN Réseaux lisier

Commune : BEGANNE (56)

05 E0010 LI CT 3 - MH Mars 2022

SECTION : YM PARCELLES : 174-178-179-181-183 Ech 1/750

SCEA LA FERME DE LOGERAI



Habitation M. et Mme ROBERT
(anciens exploitants et parents du demandeur)

174

182

183

178

LOGERAI

LEGENDE

- Limite de propriété actuelle
- Limite de propriété future
- Stabilisé
- A stabiliser
- Enherbé
- Eaux pluviales
- Réseau EP enterré
- Réseau lisier
- Circulation camions

PLAN MASSE Risques de Pollution eaux et eaux pluviales

Commune : **BEGANNE (56)**

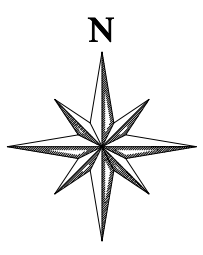
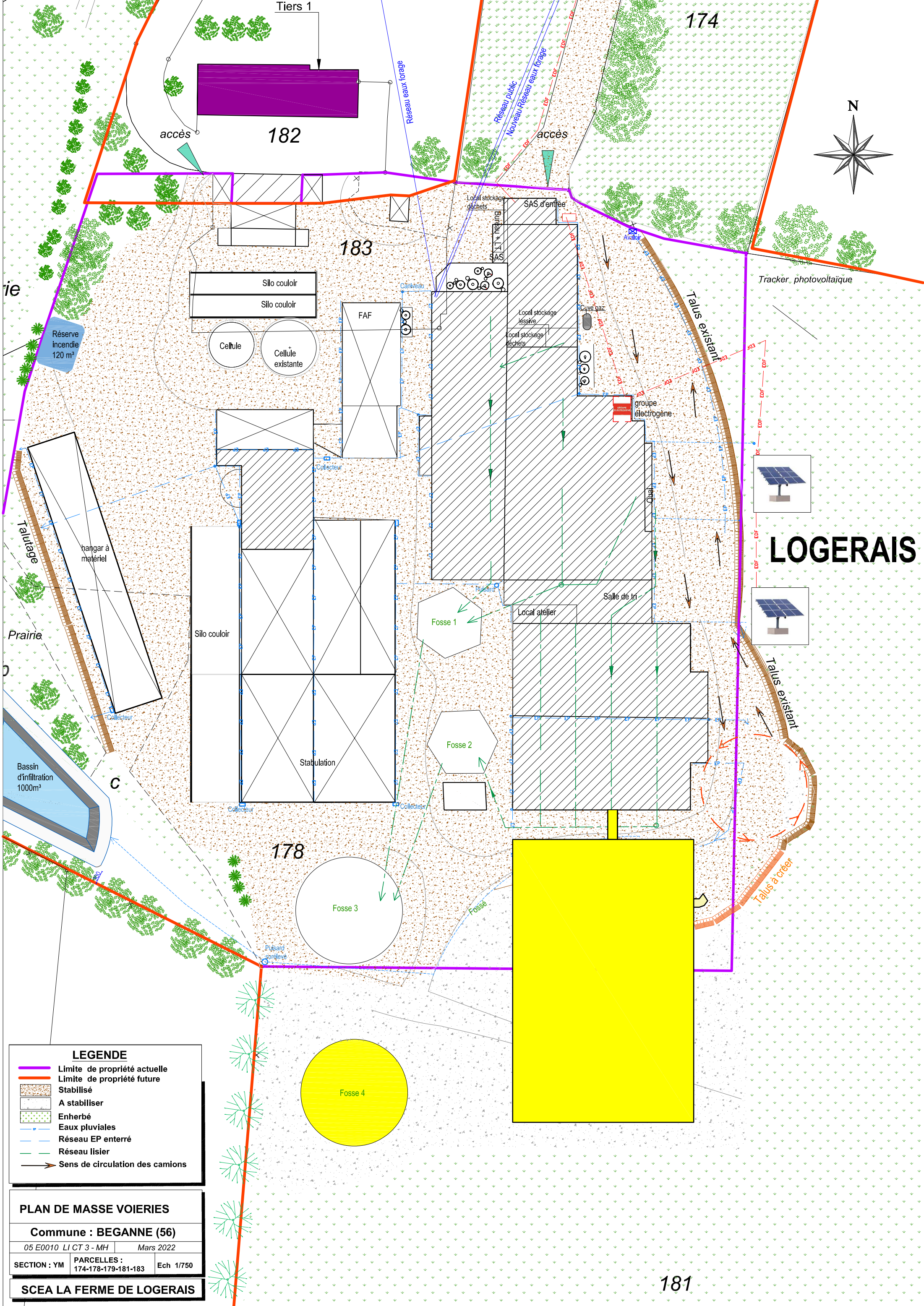
05 E0010 LI CT 3 - MH Mars 2022

SECTION : YM PARCELLES : 174-178-179-181-183 Ech 1/750

SCEA LA FERME DE LOGERAI

36

37



LOGERAIS

LEGENDE

- Limite de propriété actuelle
- Limite de propriété future
- Stabilisé
- A stabiliser
- Enherbé
- Eaux pluviales
- Réseau EP enterré
- Réseau lisier
- Sens de circulation des camions

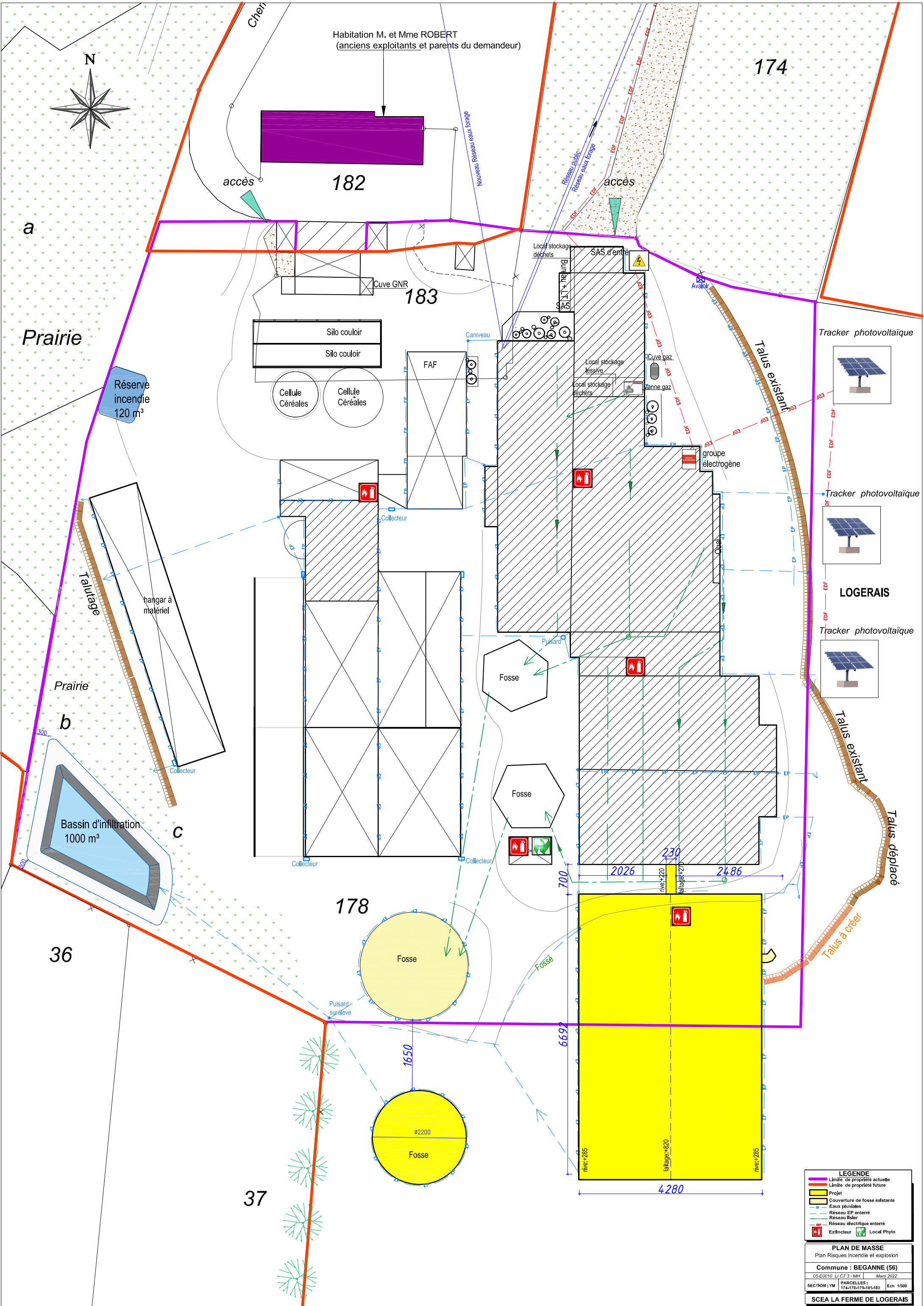
PLAN DE MASSE VOIERIES

Commune : BEGANNE (56)

05 E0010 LI CT 3 - MH Mars 2022

SECTION : YM PARCELLES : 174-178-179-181-183 Ech 1/750

SCEA LA FERME DE LOGERAIS



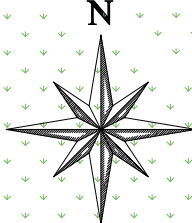
Habitation M. et Mme ROBERT
(anciens exploitants et parents du demandeur)

182

183

178

174



a

Prairie

Réserve incendie
120 m³

hangar à matériel

Prairie

b

Bassin d'infiltration
1000 m³

c

36

37

Tracker photovoltaïque



Tracker photovoltaïque



LOGERAI

Tracker photovoltaïque



Talus existant

Talus existant

Talus à créer

LEGENDE

- Limite de propriété actuelle
- Limite de propriété future
- Projet
- Couverture de fosse existante
- Eaux pluviales
- Réseau EP enterré
- Réseau filaire
- Réseau électrique enterré
- Extincteur
- Local Phyto

PLAN DE MASSE
Plan Risques incendie et explosion

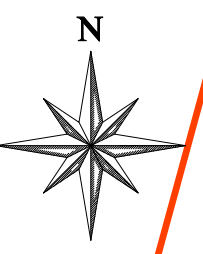
Commune : BEGANNE (56)

05 E0010 LI CT 3 - MH Mars 2022

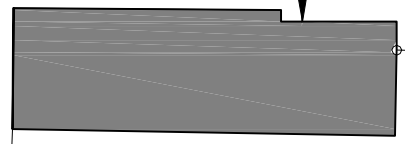
SECTION : YM PARCELLES : 174-178-181-183 Ech 1/500

SCEA LA FERME DE LOGERAI

174



Habitation M. et Mme ROBERT
(anciens exploitants et parents du demandeur)



182

accès

accès

Dépendances

Cuve GNR

183

Silo couloir
Silo couloir

Cellule

Cellule

FAF

B1

B2-2

B2-3

Stabulation

Silo

Silo couloir

B3-2

B3-1

Stabulation

Fosse 1
308 m³

Fosse 2
552 m³

Phyto

178

Fosse 3
3000 m³

Fosse 4
2280 m³

36

37

Prairie

Réserve incendie
120 m³

Talutage

hangar à matériel

Prairie

b

Bassin d'infiltration
1000 m³

c

Local stockage déchets

SAS d'entrée

PS1

PS2

PS3

PS4

PS5

PS6

PS7

PS8

PS10

PS11

PT1

PT2

PT3

OS1

Salle de tr

Local atelier

E1

E2

E3

E4

E5

E6

E7

E8

E9

E10

E11

E12

E13

E14

E15

E16

E17

E18

E19

E20

Quai d'embarquement

LOCAL SOURCE

Air filtré

Tracker photovoltaïque



Talutage

Talutis à créer

LEGENDE

- Limite de propriété actuelle
- Limite de propriété future

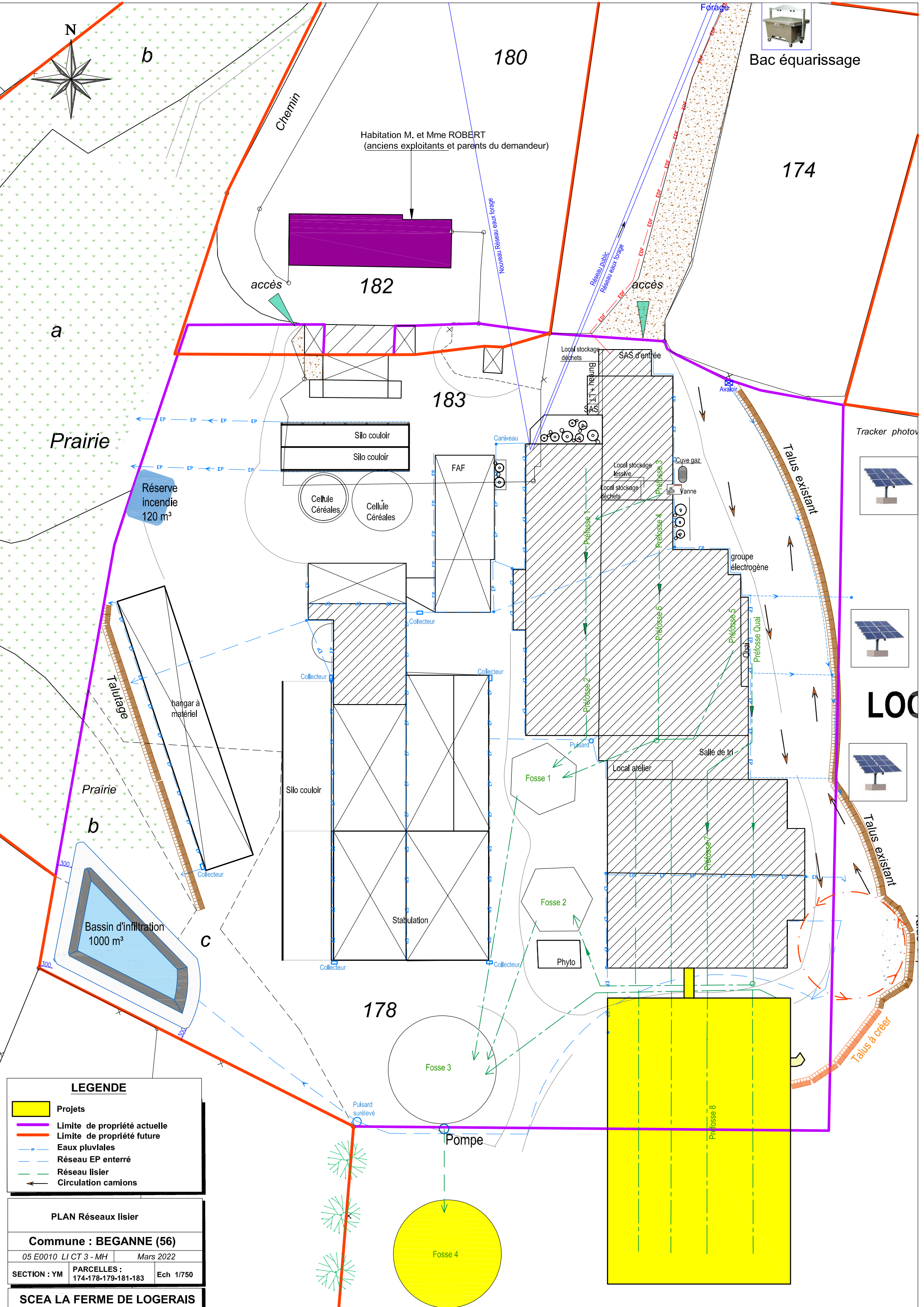
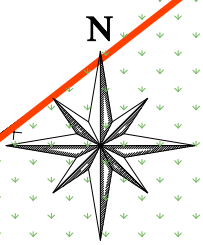
PLAN DE MASSE - 1

Commune : BEGANNE (56)

05 E0010 LI CT 3 - MH Mars 2022

SECTION : YM PARCELLES : 174-178-179-181-183 Ech 1/750

SCEA LA FERME DE LOGERAIS



Bac équilibrage

Habitation M. et Mme ROBERT
(anciens exploitants et parents du demandeur)

Prairie

Réserve incendie
120 m³

hangar à matériel

Prairie

b

Bassin d'infiltration
1000 m³

c

LEGENDE

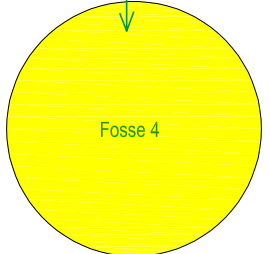
- Projets
- Limite de propriété actuelle
- Limite de propriété future
- Eaux pluviales
- Réseau EP enterré
- Réseau lisier
- Circulation camions

PLAN Réseaux lisier

Commune : BEGANNE (56)
05 E0010 LI CT 3 - MH Mars 2022

SECTION : YM PARCELLES : 174-178-179-181-183 Ech 1/750

SCEA LA FERME DE LOGERAI



Fosse 4

Pompe

Fosse 3

Fosse 2

Fosse 1

178

183

182

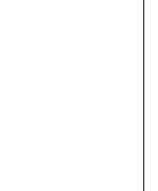
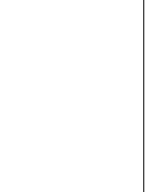
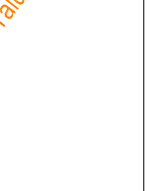
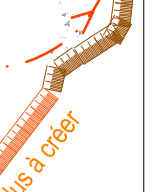
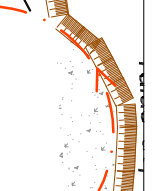
180

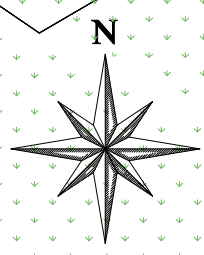
174

Tracker photov



LOC





Habitation M. et Mme ROBERT
(anciens exploitants et parents du demandeur)

174

182

183

178

a

Prairie

Réserve incendie
120 m²

Talutage

hangar à matériel

Prairie

b

Bassin d'infiltration
1000 m³

c

Fosse 3

Pompe

Fosse 4

Tracker, photovoltaïque

LOGE

Talus existant

Talus déplacé

Talus à créer

LEGENDE

- Limite de propriété actuelle
- Limite de propriété future
- Stabilisé
- A stabiliser
- Enherbé
- Eaux pluviales
- Réseau EP enterré
- Réseau lisier
- Circulation camions

PLAN MASSE Risques de Pollution eaux et eaux pluviales

Commune : BEGANNE (56)

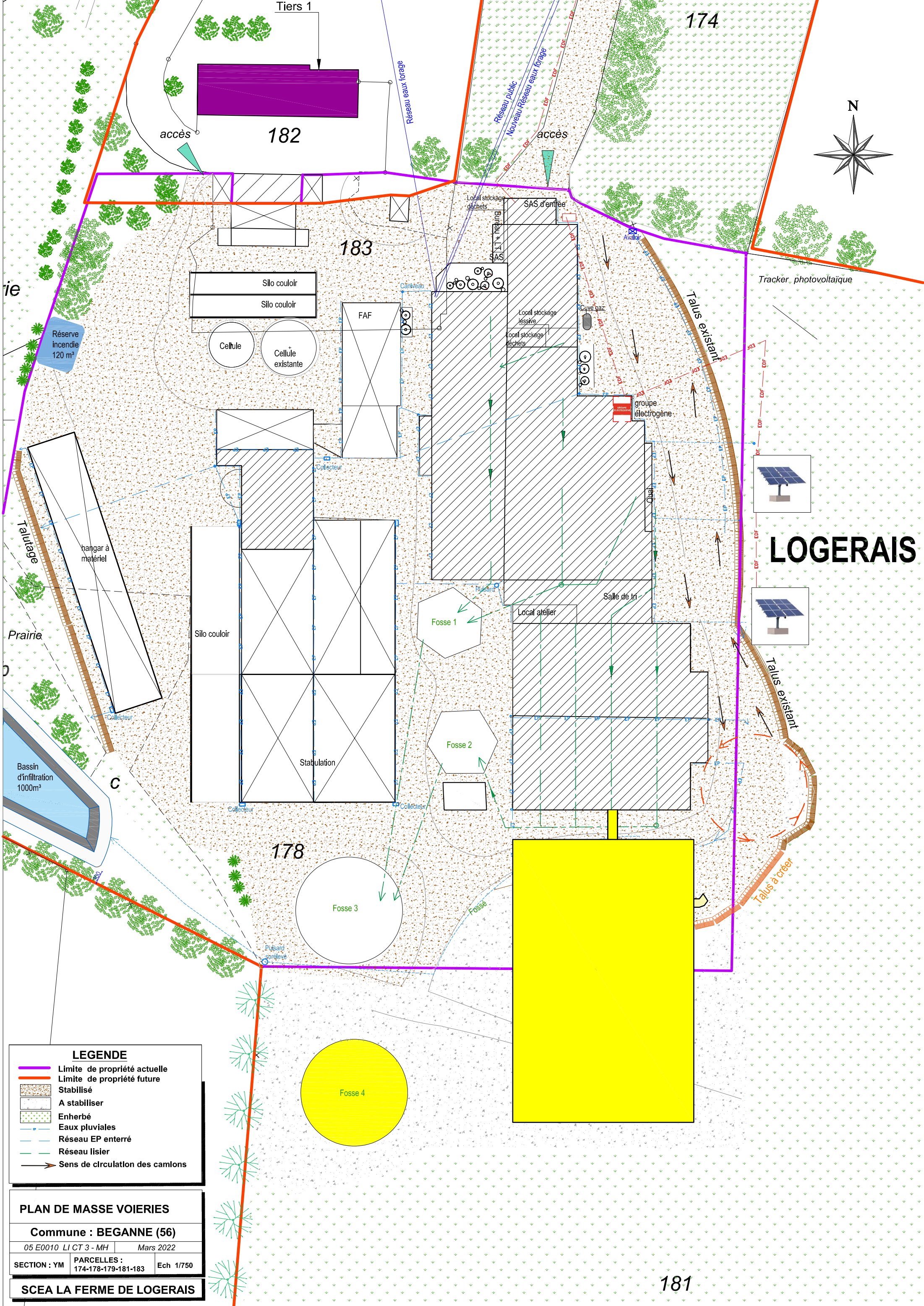
05 E0010 LI CT 3 - MH Mars 2022

36

37

SECTION : YM PARCELLES : 174-178-179-181-183 Ech 1/750

SCEA LA FERME DE LOGERAIS



LOGERAIS

LEGENDE

- Limite de propriété actuelle
- Limite de propriété future
- Stabilisé
- A stabiliser
- Enherbé
- Eaux pluviales
- Réseau EP enterré
- Réseau lisier
- Sens de circulation des camions

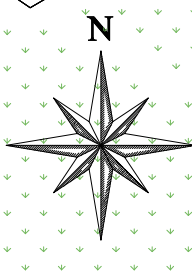
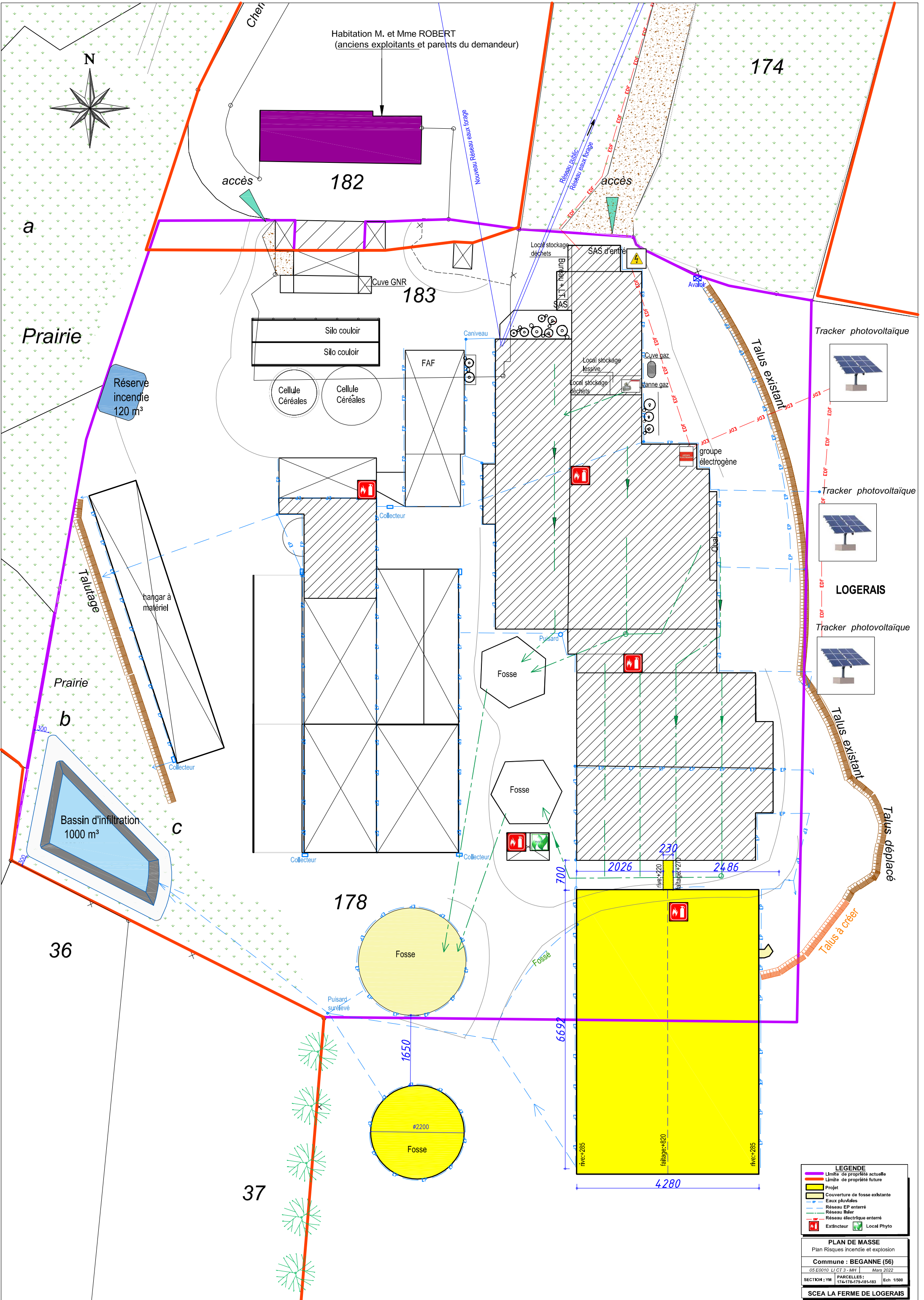
PLAN DE MASSE VOIERIES

Commune : BEGANNE (56)

05 E0010 LI CT 3 - MH Mars 2022

SECTION : YM PARCELLES : 174-178-179-181-183 Ech 1/750

SCEA LA FERME DE LOGERAIS



Habitation M. et Mme ROBERT
(anciens exploitants et parents du demandeur)

182

183

178

174

36

37

Prairie

Prairie

Réserve incendie
120 m³

Bassin d'infiltration
1000 m³

Silo couloir

Silo couloir

Cellule Céréales

Cellule Céréales

FAF

Local stockage lessive

Local stockage déchets

groupe électrogène

Fosse

Fosse

Fosse

Fosse

Tracker photovoltaïque

Tracker photovoltaïque

Tracker photovoltaïque

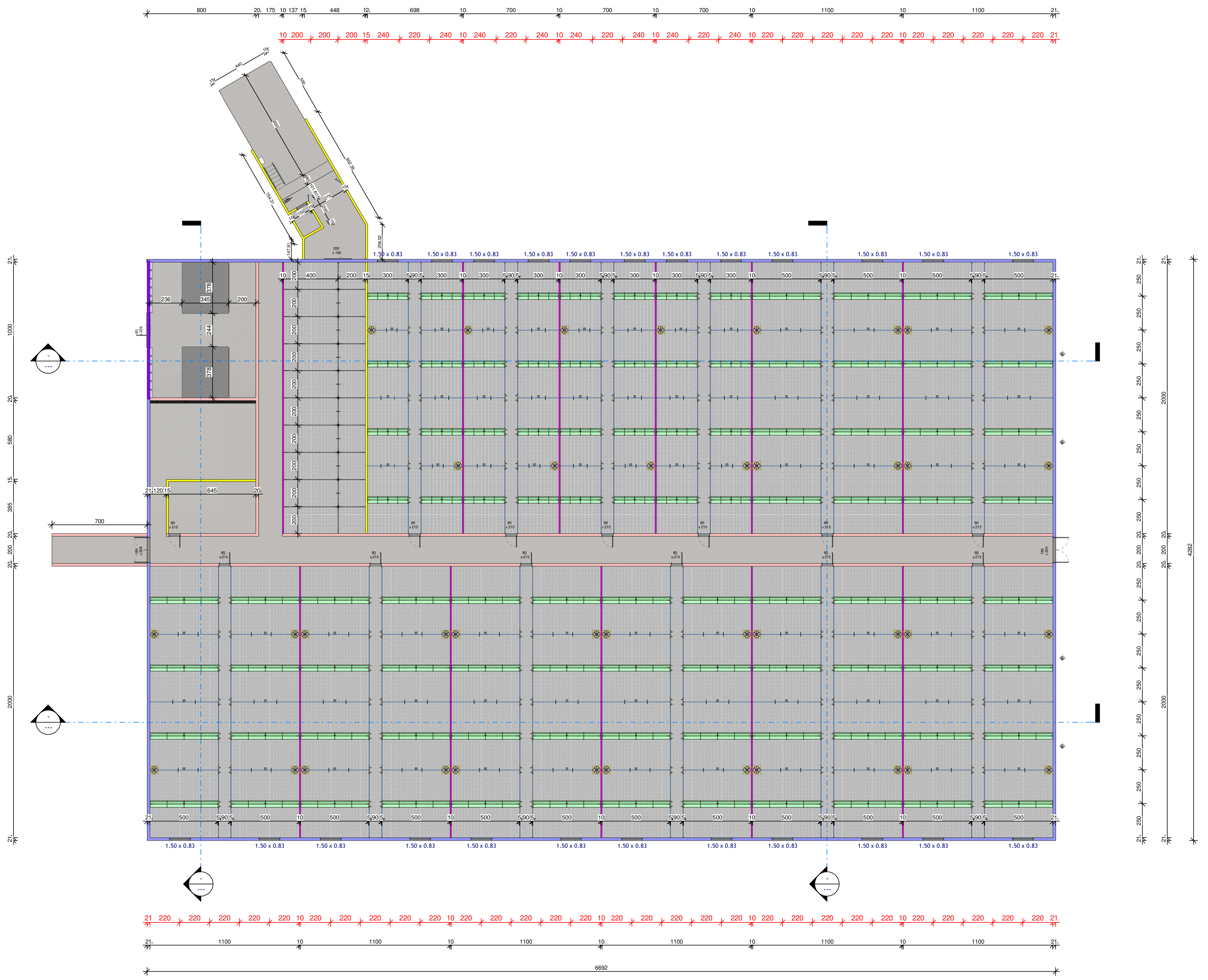
LOGERAI

Talus déplacé

Talus à créer

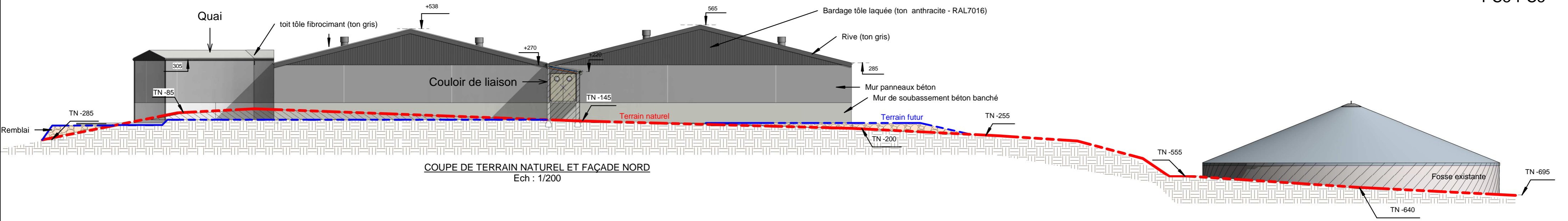
LEGENDE	
	Limite de propriété actuelle
	Limite de propriété future
	Projet
	Couverture de fosse existante
	Eaux pluviales
	Réseau EP enterré
	Réseau filaire
	Réseau électrique enterré
	Extincteur
	Local Phyto

PLAN DE MASSE	
Plan Risques incendie et explosion	
Commune : BEGANNE (56)	
05 E0010 LI CT 3 - MH	Mars 2022
SECTION : YM	PARCELLES : 174-178-181-183 Ech 1/500
SCEA LA FERME DE LOGERAI	

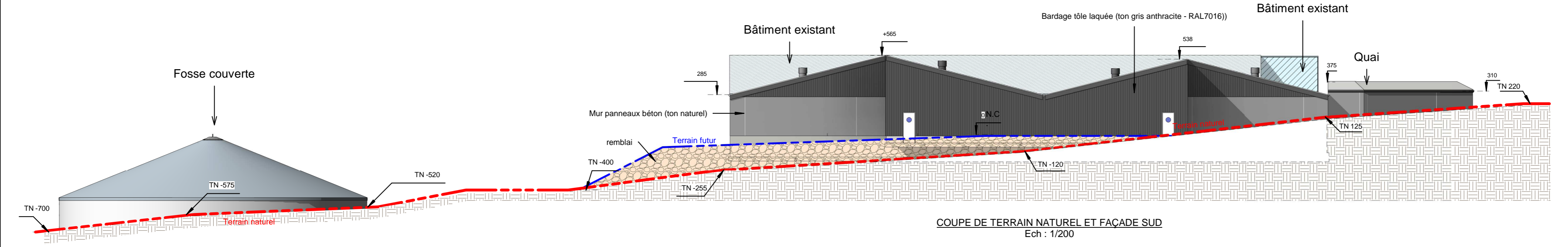


- Panneau béton 10 cm
- Panneau béton 15 cm
- Panneau béton 20 cm
- Panneau béton 21 cm

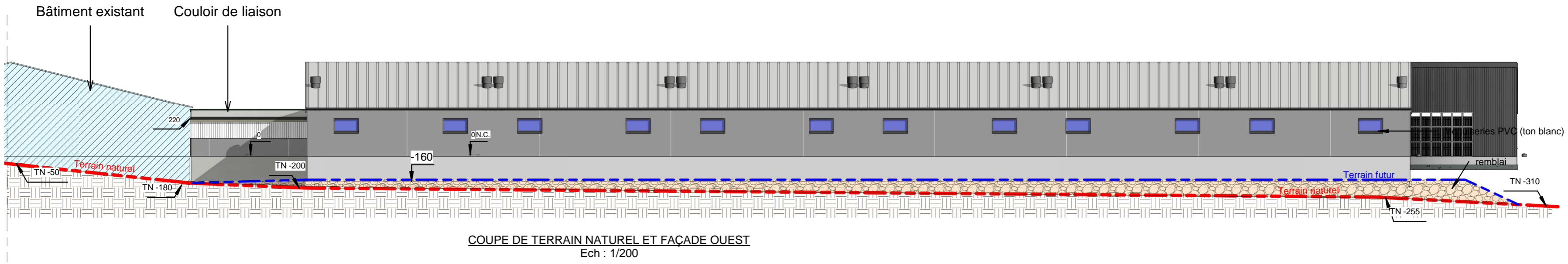
PLAN APPEL D'OFFRE		Ce plan est établi selon des normes zootechniques. Il ne peut en aucun cas être interprété comme un plan d'exécution et donc détourné de son objet. Les entreprises qui effectueront les travaux devront sous leur entière responsabilité de constructeur, établir un cahier des charges respectant les normes de construction.	
Désignation : VUE EN PLAN - Aménagement Engraissement	SCEA FERME DE LOGERAI Logerais 56350 BEGANNE	SCEA FERME DE LOGERAI	Echelle :
Date : 17/03/2022	N° : 1	Dessinateur : Hugues Martin	Délai :



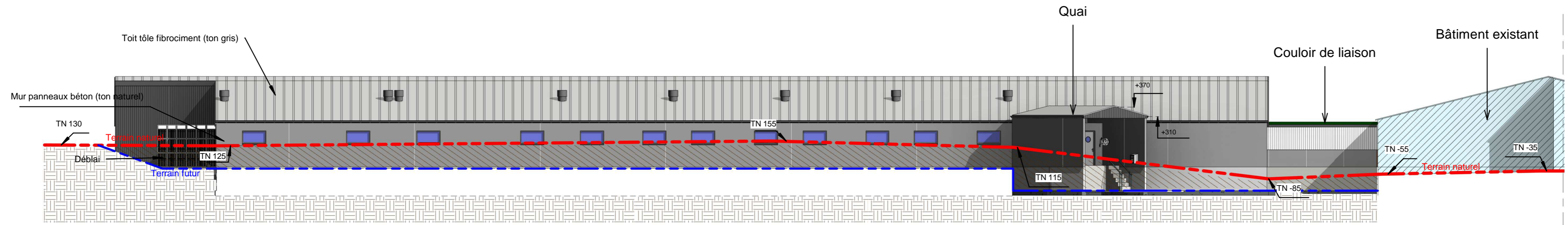
COUPE DE TERRAIN NATUREL ET FAÇADE NORD
Ech : 1/200



COUPE DE TERRAIN NATUREL ET FAÇADE SUD
Ech : 1/200



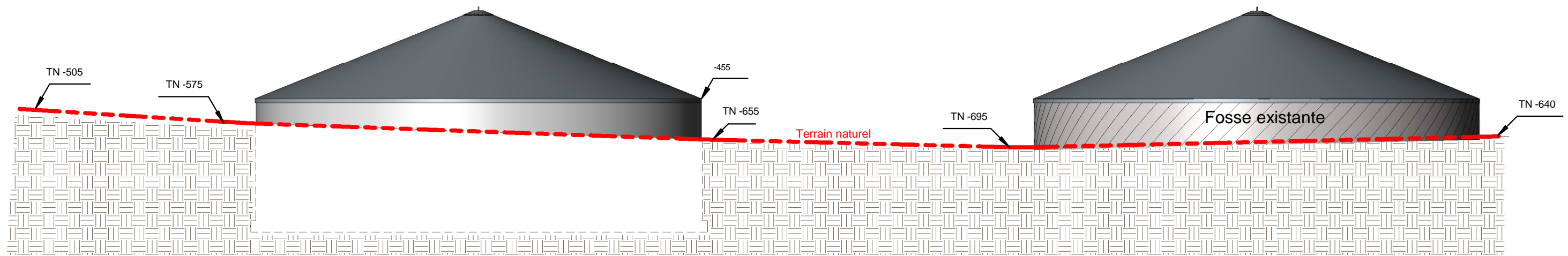
COUPE DE TERRAIN NATUREL ET FAÇADE OUEST
Ech : 1/200



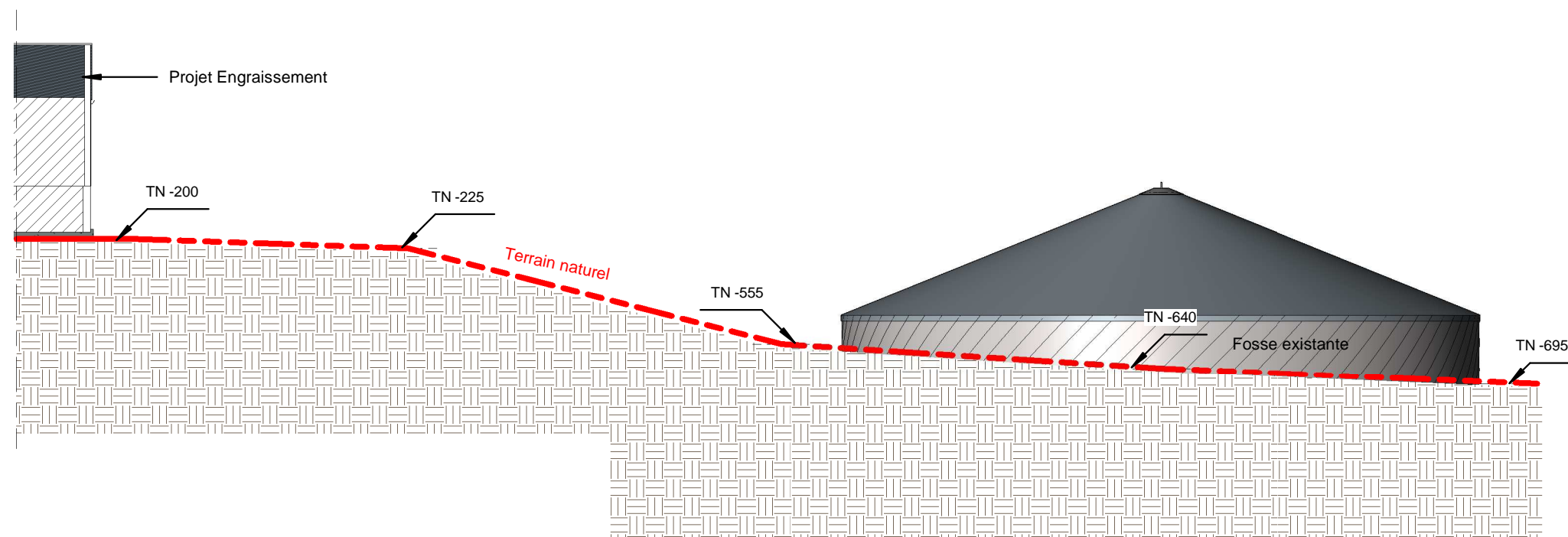
COUPE DE TERRAIN NATUREL ET FAÇADE EST
Ech : 1/200

FOSSE

PC3-PC5

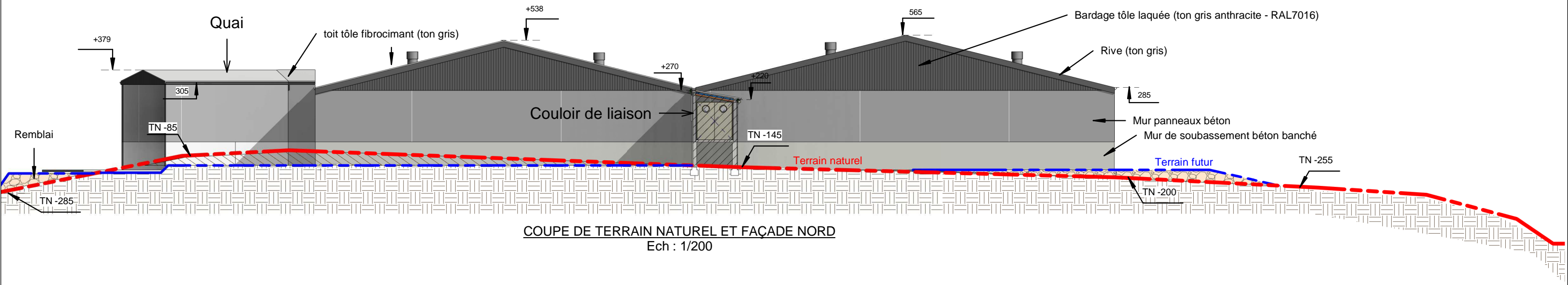


COUPE DE TERRAIN NATUREL ET FAÇADES EST
Ech : 1/200

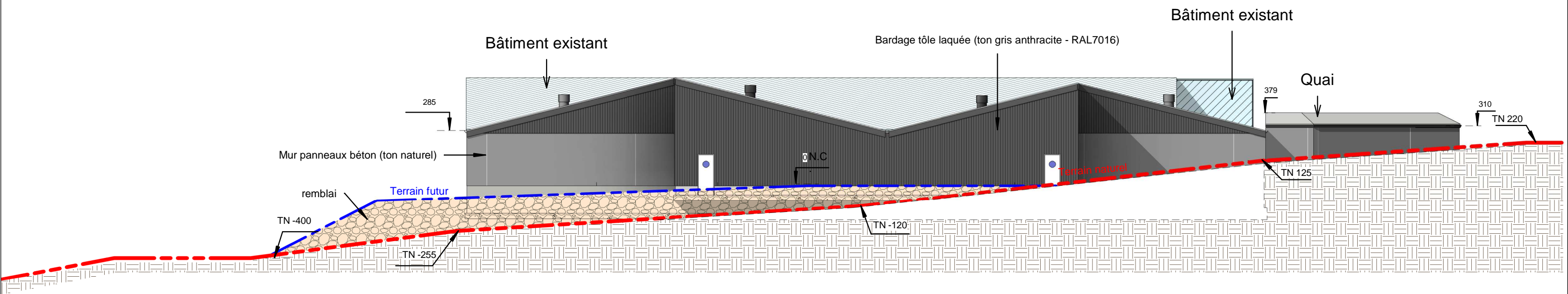


COUPE DE TERRAIN NATUREL ET FAÇADE NORD
Ech : 1/200

FAÇADES NORD et EST	
SCEA FERME DE LOGERAIS Logerais 56350 BEGANNE	
Tel : 06 63 78 25 89	Juillet 2022



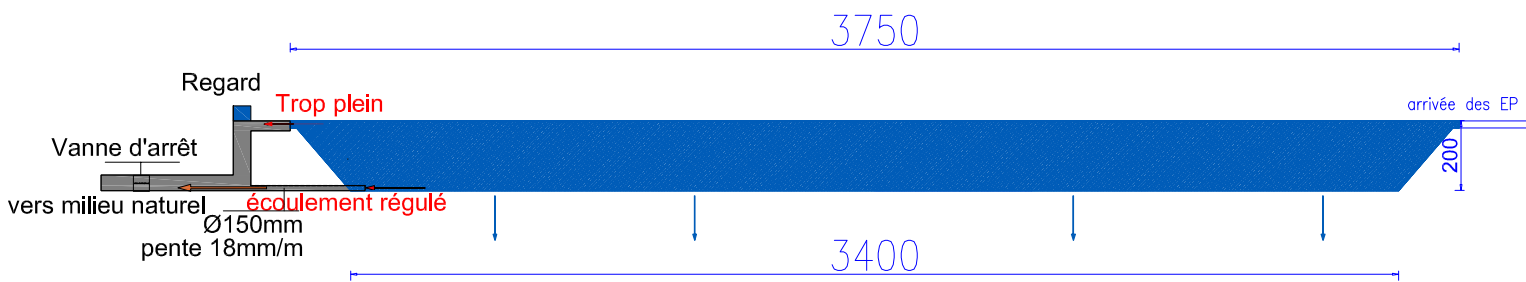
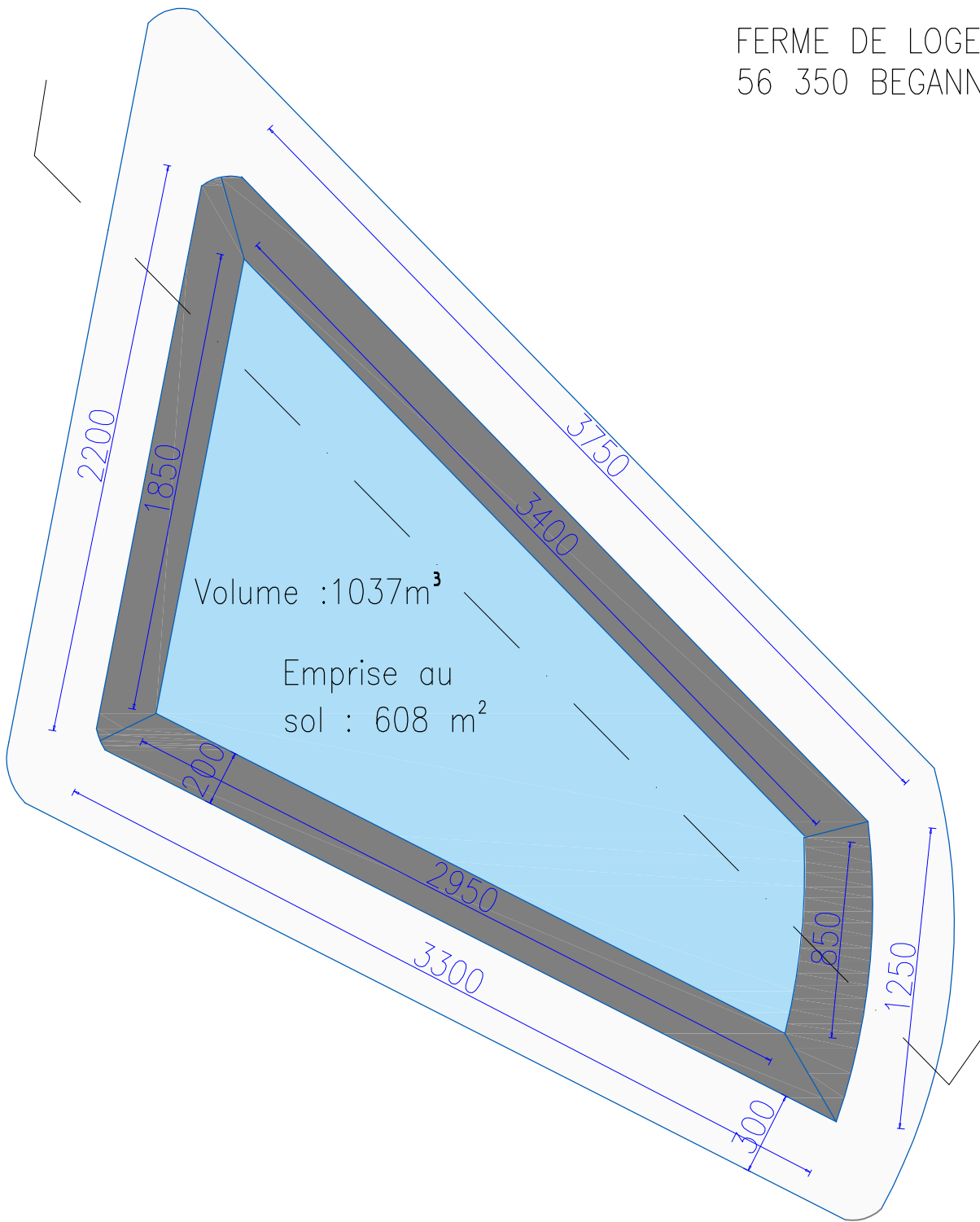
COUPE DE TERRAIN NATUREL ET FAÇADE NORD
Ech : 1/200



COUPE DE TERRAIN NATUREL ET FAÇADE SUD
Ech : 1/200

FAÇADES NORD et SUD	
SCEA FERME DE LOGERAIS Logerais 56350 BEGANNE	
Tel : 06 63 78 25 89	Juillet 2022

FERME DE LOGERAIIS
56 350 BEGANNE



Ech : 1/250

INSERTION PAYSAGÈRE



DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES



Photo 1

PC7



Photo 2

PC8



Photo 3

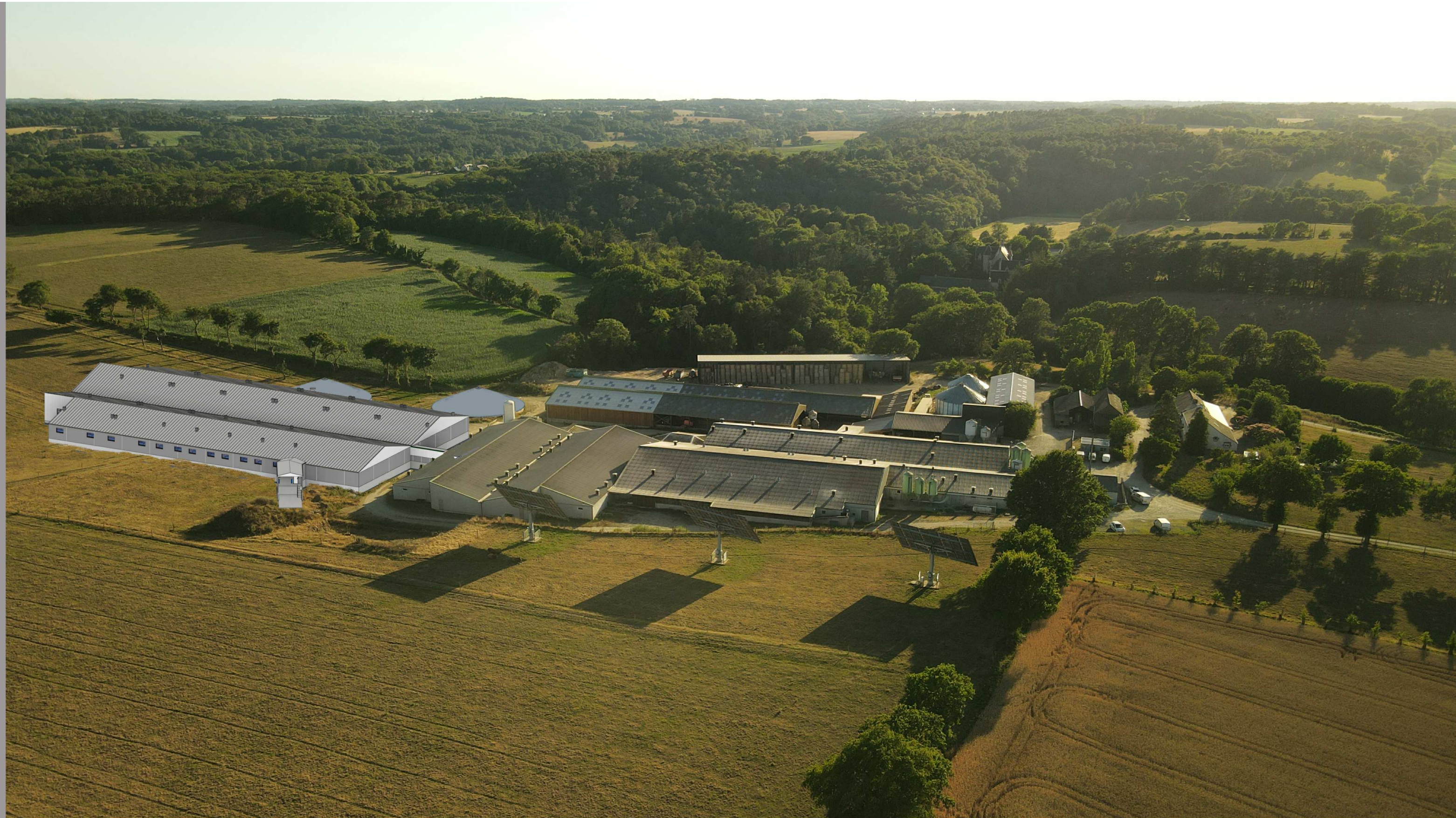
VUES DU
DOMAINE PUBLIC



Photo 5



Photo 4



NOTICE EXPLICATIVE ET PAYSAGÈRE

Impact visuel sur l'environnement

LOCALISATION & IMPLANTATION DU PROJET

L'élevage de la SCEA LA FERME DE LOGERAIS se situe au lieu-dit "Logerais" sur la commune de BEGANNE. L'exploitation est située à environ 4 kilomètres au sud-ouest du centre bourg. Les projets seront implantés sur les parcelles n° 178 et 181, d'une contenance respective de 28 650 et 84 614 m², de la section YM.

La parcelle 181 est en cours de cession (ainsi que les parcelles n°174 et 179), l'accord des propriétaires est joint au dossier.

PROJET

La demande de permis de construire présentée dans ce dossier par la SCEA LA FERME DE LOGERAIS concerne la création :

- d'un bâtiment engraissement :

Longueur : 66,92 m / Largeur : 42,82m / Hauteur rives : 2,80 m / Hauteur faîtages : 5.65 m et 5.38m.

Avec

- Un Local de filtration d'air : Longueur 21.51m / Larg : 6.40m / Hauteur faîtage : 5.65 m et 5.38m.

- Un quai d'embarquement ouvert :

Longueur : 11,58m / Largeur : 4,70 m / Hauteur rive : 3,10 m / Hauteur faîtage : 3,79 m.

- Un couloir de liaison avec le bâtiment existant :

Longueur : 7,00 m / Largeur : 2,30 m / Hauteur rive : 2,20m / Hauteur faîtage : 2,70 m.

- Une fosse couverte d'un diamètre extérieur de 22,00 m pour un volume total de 2 280 m³

Et la couverture d'une fosse existante.

ACCÈS

Du centre-bourg, on emprunte route départementale n° 20 puis un chemin rural n° 100. Les accès existants sont empierrés et stabilisés, ils ne seront pas modifiés suite aux travaux. Une plateforme de 25m de diamètre sera créée pour permettre la circulation des camions sur le site.

ENVIRONNEMENT BÂTI

Situé en zone agricole, cet environnement est peu sensible. Il est composé en majorité de grandes parcelles en culture et en prairie. La végétation est présente aux abords de l'exploitation, formant un bois et des ilots, délimitant les parcelles autour des bâtiments.

A l'ouest, le château de L'Etier se trouve à environ 330 m du projet engraissement et à 310 m du projet fosse. A environ 590 m à l'est est situé le château De Léhellec. Tous les deux sont séparés de l'exploitation par une vallée comprenant des arbres de diverses essences.

Le lieu-dit Logerais comprend l'exploitation porcine et bovine de la SCEA, ainsi que l'habitation des anciens exploitants, parents du demandeur.

ENVIRONNEMENT PAYSAGER

La végétation en place, bosquets et haies d'arbres à haute tige masquent les bâtiments à l'ouest. Un bois masque l'exploitation à l'est.

Un talutage sera créé a sud-ouest pour permettre l'implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

TERRAIN

Le terrain présente une déclivité naturelle de l'est vers l'ouest et du nord vers le sud.

Un terrassement en déblai-remblai sera nécessaire à l'implantation du projet engraissement

Ce terrassement ne modifiera pas la physionomie générale du site.

RESEAUX

La distribution en électricité est assurée par le réseau public. Un forage privé assure l'alimentation en eau.

Le projet engraissement sera raccordé aux réseaux EDF, Eau et EP existants.

Un bassin d'infiltration sera créé pour limiter les apports d'eaux pluviales et par son rôle tampon, d'éviter ainsi de saturer les réseaux d'assainissement, et le débordement des déversoirs.

DESCRIPTIF

MATERIAUX EXISTANTS

NIVEAUX	MATERIAUX	COULEURS
SOUBASSEMENT	Mur béton banché	Gris
CHARPENTE	Bois	Ton naturel
BARDAGE	Tôle laquée	Ton blanc
	Rive	Ton vert
TOITURE	Tôle fibrociment	Gris
MENUISERIES	PVC	Blanc

MATERIAUX PROJECTUELS

NIVEAUX	MATERIAUX	COULEURS
Mur d'élévation	Béton banché	Gris
CHARPENTE	Bois	Ton naturel
BARDAGE	Tôle laquée	Ton gris anthracite
	Rive	Ton gris anthracite
TOITURE	Tôle fibrociment	Gris
	Bâche polyuréthane pour les fosses	Gris
MENUISERIES	PVC	Blanc

Les matériaux projetés seront donc de même conception que les matériaux existants.

CONCLUSION

On peut affirmer que l'impact visuel sur le paysage sera bien entendu modifié mais surtout dans un périmètre rapproché. Les paramètres cités auparavant, implantation vis-à-vis de l'existant, éloignement des tiers, matériaux, végétation en place seront autant de facteurs limitant l'impact sur l'environnement bâti et paysager et favoriseront l'insertion dans le milieu naturel.

NOTA BENE

Ce permis est basé sur la demande des bâtiments de France, Il n'y a pas de changement d'effectifs et par conséquent pas de nouvelle étude d'impact (étude toujours en cours d'instruction). Les pièces PC11 et PC25 ne figurent donc pas dans ce dossier.

Notice PC4

SCEA FERME DE LOGERAIS
Logerais
56350 BEGANNE

Tel : 06 63 78 25 89

Juillet 2022

ZONES URBAINES

Les zones U sont des zones peu urbanisées, les zones U restent constructibles, de nouvelles constructions (dents creuses, divisions parcellaires), des extensions, réhabilitations, bâtiments annexes, équipements sont possibles sous conditions du respect des règles liées à la zone.

- Ua Centre urbain traditionnel
- Ub Zone urbaine d'extension de l'urbanisation
- Uc hameau densément urbanisé
- Ui Zone urbaine de loisirs
- Uj Zone industrielle, commerciale et artisanale

ZONES A URBANISER

Les zones AU sont des zones non urbanisées, l'urbanisation de ces zones sera uniquement possible dans le cadre d'opérations d'ensemble, les constructions au coup par coup sont interdites.

- 1 Aub Extension de l'urbanisation
- 2 AU NI extension de l'urbanisation liée aux loisirs
- 2 Aub Extension de l'urbanisation après modification du PLU

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole accueillant uniquement des constructions liées à l'agriculture. Toutes constructions de tiers à l'agriculture sont interdites.
- Ab zone agricole inconstructible
- Ar hameau accueillant uniquement des extensions, des réhabilitations, des changements de destination, des bâtiments annexes sous conditions des règles de la zone et de l'activité agricole. Il n'est pas possible de construire de nouvelles habitations (pas de dent creuse)
- Ah hameau accueillant de nouvelles constructions en dents creuses mais aussi des extensions, des changements de destination, des bâtiments annexes sous conditions des règles de la zone et de l'activité agricole
- AZh Zone humides (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en 2008). Le drainage, les affouillements et exhaussements sont interdits

ZONES NATURELLES

- NZh Zone humides (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en 2008). Le drainage, les affouillements et exhaussements sont interdits
- Nzh Zone humides (Marais de Vilaine non liés à l'inventaire de 2008). Le drainage, les affouillements et exhaussements sont interdits
- Nh hameau accueillant de nouvelles constructions en dents creuses mais aussi des extensions, des changements de destination, des bâtiments annexes sous conditions des règles de la zone et de l'activité agricole
- Nr hameau accueillant uniquement des extensions, des réhabilitations, des changements de destination, des bâtiments annexes sous conditions des règles de la zone et de l'activité agricole. Il n'est pas possible de construire de nouvelles habitations (pas de dent creuse)
- N Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites milieux naturels, paysages et de leur intérêt écologique
- Ni Zone naturelle de loisirs
- Np Zone portuaire
- Emplacements réservés
- Site et périmètre archéologique
- "Espaces Boisés Classés" au titre de l'article L.130-1 et suivants du CU
- Boisements identifiés au titre de l'article L.123-1-5,7° du CU
- Haies identifiées au titre de l'article L.123-1-5,7° du CU
- Cours d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en 2008)
- Maisons neuves non cadastrées (emprises et emplacements indicatifs)
- PC en cours (emprises et emplacements indicatifs)
- Bâti ancien à préserver au titre de l'article L.123-1-5,7° du Code de l'Urbanisme (voir le dossier Annexes)
- Bâti en zone agricole où le changement de destination est autorisé sous conditions
- Limite de zone inondable (voir le dossier Annexes)





COMMUNE
BÉGANNE

RECEPISSE DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE COMPRENANT OU NON DES DEMOLITIONS

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire. **Le délai d'instruction de votre dossier est de 3 mois** et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.**
- **Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de 3 mois, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir :**
 - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>) ;
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>) ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- **Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :**
 - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
 - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° **PC 056011 22 F1005**

déposée à la mairie le **12/04/2022**

par : **SCEA LA FERME DE LOGERAI**S

fera l'objet d'un permis tacite² à défaut de réponse de l'administration 3 mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

2) Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Cachet de la mairie :



Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les

SCEA LA FERME DE LOGERAIS
Logerais
56350 BEGANNE

M. Le PRÉFET du Département du Morbihan
Service Environnement et installations classées
32 Boulevard de la Résistance
56 000 VANNES

Objet	demande de dérogation pour un changement d'échelle de plan d'ensemble
--------------	--

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour un élevage de porcs, situé au lieu-dit « Logerais » sur la commune de BÉGANNE, un plan de masse à l'échelle 1/200^{ème} doit être inséré à la demande (*Code de l'Environnement article R 515*).

Pour des raisons pratiques de format de présentation et de parfaite lisibilité, ce plan a été réalisé à l'échelle 1/750^{ème} et décliné en différentes thématiques.

Nous vous saurions gré de bien vouloir accepter cette modification qui ne remet pas en cause les informations exposées sur ces plans.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de nos considérations.

SCEA LA FERME DE LOGERAIS
A BEGANNE
Le *11* *Avril*2022

